

- 10 août 1420. — Lettres d'établissement d'une monnaie à Arras.
22 août 1420. — Instructions des généraux maîtres.
23 août 1420. — Notification de cette création au bailli d'Amiens, et au prévôt de Beauquesne.
1^{er} septembre 1421. — On met aux doubles tournois un point sous la 4^e lettre.
14 décembre 1422. — Le différent d'Arras est un losange (M S. 5920, un trèfle).
2 mai 1424. — Guillaume le Moyne, maître particulier.
9 septembre 1424. — Procès contre Charles le Mercier, tenant le compte de la monnaie, et contre Robert Auvert et Martin Maringue, gardes, pour doubles tournois blancs, faibles de loi.
24 mai 1425. — Robin Bachelier prend pour un an, au nom de Robin Martin, la monnaie d'or et d'argent.
Janvier 1425. — Jean Blancpain, tailleur.
22 avril 1426. — Ordre de mettre la monnaie en adjudication.
29 avril 1426. — Robin Bachelier, pour un an.
28 mars 1430. — Il n'en est pas question, non plus qu'en 1435.
1436. — Le point secret est sous la 24^e lettre.
19 novembre 1507. — N'existe plus.

AUXERRE

- 9 août 1420. — Après le traité de Troyes, le roi baille la monnaie pour six mois.
1^{er} septembre 1421. — On met aux doubles tournois un point sous la 2^e lettre.
5 janvier 1421. — Huguenin Tronchon est maître particulier.
12 décembre 1422. — Le différent est un fer de moulin.
11 juillet 1423. — Gervais Lallier, procureur de Silvestre le Cheriât, prend pour un an la monnaie d'or et d'argent.
1426. — Silvestre le Cheriât, maître particulier d'Auxerre et de Troyes.
1426. — Thévenin Boursier, pour un an.
22 avril 1426. — Ordre de mettre la monnaie en adjudication.
Au 10 février 1426. — Thévenin Boursier est maître particulier.
1428. — Le même, pour un an.
1428. — Jean Mauduit, pour un an.
1429. — Thévenin Boursier, pour un an.
28 mars 1430. — Il n'en est pas question, non plus qu'en 1435.
1436. — Le point secret est sous la 22^e lettre.
19 novembre 1507. — Supprimé.

BAYONNE

- Septembre 1488. — L'établissement de l'atelier de Bayonne est décidé.
1490. — Bertrand de Larroy est nommé pour dix ans.

23 décembre 1490. — Ordre du roi, aux généraux maîtres, de procéder à la création de cet atelier.

23 décembre 1490. — Les généraux maîtres confient cette mission à Oudart Clerhout.

12 mai 1494. — Le roi ordonne de commettre deux ou un des généraux à l'établissement de cette monnaie.

1496. — Bertrand de Larroy exerce l'office de maître particulier.

Septembre 1496. — Jacques de la Vigne est tailleur.

14 décembre 1496. — Auger de Hiriart (Yriarte) est commis à la maîtrise.

28 août 1498. — Le même est nommé maître particulier pour dix ans.

30 juillet 1498. — Les coins gravés par Nicolas de Russange, tailleur de Paris, pour la monnaie de Bayonne, pendant la maîtrise de Bertrand de Larroy, portent une ancre à la fin des légendes, à pile, et deux points entre l'ancre et la fleur de lis.

1^{er} avril 1499. — Des fers à écus sont envoyés à Bayonne ; ils portent une ancre au commencement de la légende ; le différent du maître est un croissant à la fin de la légende, les pointes contre-mont.

Octobre 1502. — Auger de Hiriart et Jehan de Marrac sont maîtres particuliers associés.

Le 19 novembre 1507. — L'atelier est supprimé.

14 juillet 1508. — Jehan de Marrac est maître particulier de la monnaie rétablie à cette date.

28 mars 1509. — Permis au maître de frapper pour une fois seulement 400 marcs de billon.

Janvier 1510. — Antoine de Châteauneuf, commis par les gardes. —

11 juillet 1511.

1511. — Jean de Marrac est nommé pour dix ans.

1515. — Antoine de Châteauneuf est nommé pour huit ans.

Le 6 août 1527, il est dit « Nagnère maître particulier ».

19 juin 1519. — Bayonne reste une des monnaies maintenues.

1518. — Chômage de la monnaie.

Avant le 15 février 1519. — Permis au maître d'ouvrer 400 marcs de deniers tournois de 250 au marc.

1523. — Antoine de Châteauneuf est nommé pour un an.

1525. — Pierre de la Rue est nommé tailleur.

1527. — Barthélemy de Melun est commis jusqu'à décision du roi.

22 janvier 1527. — Ce maître a pris pour différent, sur l'or, un point ouvert sous l'écu, et à pile, un point ouvert sous la 4^e lettre.

Sur les *franciscus*, un point ouvert sous les 4^e lettres.

Une information est commencée contre Jehannot de Barouette, accusé d'avoir fait des *franciscus* de 10 deniers faux, pendant qu'il était commis à la maîtrise.

Pierre de la Rue est tailleur.

4 février 1527. — Ordre à Barthélemy de Melun de prendre pour différent nouveau, à l'or et aux grands blancs, un petit croissant sous l'écu du denier d'or ; à pile et à croix, un croissant au-dessous de la croix, à droite de la différence de la ville, et

aux *franciscus* il fera faire aussi un croissant au-dessus (dessous?) de F, et à croix comme aux écus. — 2 décembre 1528.

13 janvier 1529 au 13 avril 1532. — Mathieu de Biran, nommé pour six ans.

22 septembre 1535. — Mathieu de Biran n'est plus maître particulier.

1535. — Menaut de Montdaco est nommé pour dix ans. Il a pour différent un D à la fin des légendes.

28 avril 1539. — Le même est toujours maître particulier.

28 janvier 1539. — La lettre L est attribuée à l'atelier de Bayonne.

24 février 1539. — Les écus à la Salamandre sont ordonnés.

1542. — Pierre de la Rue est nommé maître particulier pour six ans. Il met pour différent un P au commencement des deux légendes.

BEUCAIRE

12 octobre 1419. — Cet atelier est affermé pour un an à Marot de Betons.

31 août 1420 au 17 mars 1421. — Simon Castellain (ou Chastollain) frappe plusieurs espèces de florettes.

Du 4 avril 1422 au 28 février suivant, Papin de Passy en frappe également plusieurs espèces.

28 mai 1430. — Il n'est pas question de l'atelier de Beaucaire.

1435. — Le manuscrit 1823, f° 90, cite Beaucaire comme étant en exercice à cette date.

BEUVAIS

1435. — Le manuscrit fr. 1823, f° 90, cite cet atelier à cette date.

BORDEAUX

9 mai 1455. — Ordre de frapper à Bordeaux les mêmes espèces qu'au royaume.

28 décembre 1455. — Les Anglais ne possèdent plus en France que Calais.

14 juillet 1459. — Jehan Vacque, maître particulier.

19 mai 1462. — Jehan Vacque, nommé pour quatre ans. — 4 juillet 1464.

1463. — Ce maître frappe des demi-écus de 13 s. 9 d. tournois.

19 novembre 1468. — Création du denier bourdelois.

1472. — Jenys André est nommé pour quatre ans.

1475. — Jaubert de Chique est nommé pour quatre ans.

7 septembre 1479. — Le même est nommé pour quatre ans.

1483. — Le même est nommé pour huit ans.

13 août 1488. — Ordre de frapper des deniers bourdelois et des liards.

27 août 1488. — Exécutoire des généraux maîtres pour cette fabrication.

AUXONNE.

26 mai 1350. — Ordre d'informer sur l'état de la monnaie que le duc de Normandie avait ordonné d'ouvrir à Auxonne.

BAYONNE.

27 août 1492. — Bertrand de Larroy, maître particulier.

4 novembre 1494. — Bertrand de Larroy, maître particulier.

24 septembre 1496. — Jacques de Lavigne est reçu tailleur et prête serment.

4 novembre 1496. — Pierro de Lahitou présente des lettres du 30 juillet 1496 lui donnant la maîtrise pour dix ans, à commencer le jour où expirera le bail de Bertrand de Larroy ; entérinement différé jusqu'à modification de ses lettres. Il s'oppose à ce qu'on en nomme un autre.

12 novembre 1496. — Défense à Jacques de Lavigne, tailleur, de graver dorénavant des fers à la différence de Bertrand de Larroy.

23 décembre 1496. — Auger de Yriart, commis, prend pour différences, sur l'or et l'argent, une étoile ayant au milieu un point clos, au commencement des lettres, après la différence de la ville.

14 juillet 1497. — Bertrand de Larroy, naguère maître particulier, est en prison à la Conciergerie de Paris.

19 juillet 1498. Fers à écus, à demi-écus et à douzains, envoyés de Paris pour Bertrand de Larroy.

16 octobre 1499. — Le Roi écrit aux avocats et procureurs généraux du Parlement, au sujet de Bertrand de Larroy, qui, disputant la maîtrise à Auger de Yriart, a réussi à obtenir du Parlement un arrêt qui lui rend la maîtrise, à condition qu'il payera tout ce qu'il redoit au Roi. Il n'a rien payé, et est en possession. Ordre d'y aviser.

24 mai 1502. — Bertrand de Larroy (qui a ouvert du 21 février 1490 au 24 janvier 1499) n'est plus vivant.

15 mai 1503. — Augier de Hiriart (*sic*) sommé de comparaître.

18 août 1506 au 26 août 1507. — Augier de Hiriart et Jehan de Marrac maîtres particuliers.

Novembre 1507. — La monnaie est supprimée et rétablie par lettres royales du 14 juillet 1508.

5 août 1508. — Envoyé l'ordonnance et les patrons des écus et blancs au porc-épic.

7 septembre 1508. — La chambre des monnaies décide que Jehan de Marrac sera seul chargé de l'ouvrage de la monnaie.

7 septembre 1508. — Permis à Jehan de Marrac, maître particulier, de faire 400 marcs de deniers tournois. — Des fers à écus et à grands blancs au porc-épic lui sont remis.

28 mars 1508. — Permis à Jehan de Marrac de faire 400 marcs de deniers tournois; par vertu de lettres royales du 25 mars 1509, 400 marcs de liards lui sont permis.

26 juin 1511. — Envoyé à Jehan de Marrac des fers à écus au porc-épic. Sa différence est un petit point entre l'ancre et la croisette, des deux côtés.

15 juillet 1511. — Jehan de Marrac, maître particulier.

22 décembre 1513. — Fers à écus au porc-épic envoyés.

18 novembre 1514. — Les généraux déchargent Antoine de Chasteauneuf de sa commission à l'office de maître particulier. Il est en même temps commis à l'exorcer sous la main du Roi, pendant le différend d'Auger de Hirart et de Jehan de Marrac.

16 septembre 1516. — Écrit aux gardes de chercher un homme capable d'exercer la maîtrise.

8 février 1516. — Écrit de rochef aux gardes pour qu'ils baillent la monnaie jusqu'à deux ans.

29 novembre 1520. — Permis à Bayonne des demi-écus au soleil, des deniers ournois jusqu'à 400 marcs, et de faire de la cisaille des franciscus des demi-franciscus qui vaudront 5 deniers tournois. — Le même jour, envoyé des fers à écus au soleil, à demi-écus et à franciscus.

20 avril 1523, après Pâques. — Permis à Martin Le Gault de graver pour Bayonne des fers à écus, à demi-écus, à dizains et à double tournois.

1^{er} juin 1526. — Antoine de Chasteauneuf, maître particulier. — Pierre de La Rue, tailleur.

23 novembre 1530. — Mathieu de Birant, maître particulier.

28 mars 1535. — Menault de Mondaco, maître particulier. — Pierre de La Rue, tailleur.

19 février 1536. — Les lettres de Menault de Mondaco sont vérifiées.

20 février 1536. — Permis à Menault de Mondaco de faire 100 marcs de deniers tournois.

14 novembre 1539. — Permis à Menault de Mondaco (*sic*) de faire des dizains franciscus, défendus depuis trois mois, jusqu'à la mi-carême; il lui est interdit de faire des doubles tournois.

17 mars 1539. — Permis à Menault de Mondaco de faire 300 marcs de deniers tournois.

26 mai 1542. — Pierre de La Rue, tailleur.

3 juin 1542. — Ordre aux gardes d'exiger bonnes cautions de 4 000 livres de Menault de Mondaco, dont les lettres sont vérifiées depuis le 19 février 1536.

23 juillet 1543. — Ordre de cesser les liards, doubles et deniers tournois, jusqu'à nouvel ordre.

9 juin 1544. — Menault de Mondaco, maître particulier.

18 juin 1544. — Pierre de La Rue, tailleur, nommé maître particulier par le Roi, pour le temps qui reste du bail de Mondaco; ordre de ne lui laisser faire aucun ouvrage avant qu'il ait fourni cautions suffisantes et qu'il ait été remplacé à la taille par un homme capable.

20 février 1544. — Ordre de cesser les liards, doubles et deniers tournois, à Menault de Mondaco.

17 avril 1545. — Jugement des boîtes de Menault de Mondaco, de l'ouvrage du 22 décembre 1543 au 12 juillet 1544. — Ecus au soleil.
23 janvier 1547. — Guillaume de Castelnaud, maître particulier.

BORDEAUX.

9 décembre 1463. — Jehan Vacque. — 13 juin 1469 ; du 17 juillet 1464, il frappe de l'or, jusqu'au 2 septembre 1465. — 23 mai et 25 juin 1466.

22 février 1484. — Jehan de Pigny présente ses lettres royales de l'office de tailleur ; l'entérinement en est défendu.

4 mars 1490. — Joubert de Chicque, maître particulier.

22 juin 1491. — Permis de faire 600 marcs de doubles tournois.

24 mars 1493. — 1 000 marcs de liards et de hardis et 200 de petits tournois.

20 juin 1496. — Doubles tournois ordonnés.

7 mai 1505. — Jehan de La Fontaine exhibe des lettres du 30 mars 1505 qui lui donnent la maîtrise. Jehan André en exhibe d'analogues ; les gardes y devront commettre une personne capable.

20 mai 1505. — Les généraux maîtres donnent gain de cause à Jehan de La Fontaine (il est fils de feu Ambroise de La Fontaine).

19 juin 1508. — Jehan de Blaru, tailleur.

11 mars 1509. — Martin Cloquet commis à la maîtrise.

30 avril 1519. — Envoyé des fers à écus, à petits tournois et à deniers bourdelois.

17 octobre 1519. — Envoyé des fers à écus.

21 novembre 1520. — Permis de faire 500 marcs de deniers tournois et de deniers bourdelois.

5 février 1521. — Robert Girault, maître particulier, appelé à comparaitre devant la Chambre à la fin de mai.

30 décembre 1523. — Permis à Robert Girault, maître particulier, de faire 600 marcs de doubles tournois.

13 février 1523. — Permis au même de faire 200 marcs de deniers bourdelois et 400 marcs de deniers tournois.

6 mars 1527. — Permis au même de faire 600 marcs de doubles tournois, deniers tournois et deniers bourdelois.

4 août 1528. — Pierre Gaignart, maître particulier. — Mention de feu Robert Girault.

5 octobre 1532. — Jehan de La Fontaine, maître particulier.

29 mars 1535. — Pierre de La Rue, tailleur de Bordeaux et de Bayonne, est autorisé à prendre un suppléant suffisant.

27 juin 1537. — Écrit aux gardes que Jehan de La Fontaine, maître particulier, est autorisé, son bail fini, à exercer la maîtrise un an de plus, pendant lequel il pourra ouvrir des testons, des douzains et des dizains.

4 mars 1537. — Charles Martin, maître particulier ; il lui est permis de faire 300 marcs de deniers tournois et 100 marcs de deniers bourdelois.